

# ADAPTATIONS SALARIALES :

## modifications MENSUELLES

Février 2024

Liste provisoire - Version n° 1

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	Frais transport	<b>Rétroactif</b> au 01/01/2024 : Augmentation de l'intervention vélo à 0,27€/km parcouru (max. 10,80€/jour de travail)	Rétroactif
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	<i>Indexation de 1% :</i> - des salaires minima et effectifs, - des primes d'équipes (pour équipes successives organisées régulièrement ou occasionnellement), - de la prime pour horaire décalé, - de l'indemnité de sécurité d'existence à charge de l'employeur (chômage temporaire)	01-02-24
102.08	Carrières et scieries de marbres	Indexation	<i>Indexation de 1% :</i> - des salaires minima et effectifs, - des primes d'équipe, - de l'indemnités chômage temporaire	01-02-24
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	Indexation	<i>Indexation de 1% :</i> - des salaires minima et effectifs, - des suppléments pour travail en équipes, pour travail en "horaire décalé", pour travail du samedi, - de l'indemnités pour travail insalubre ou incommode	01-02-24
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sablel Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	<i>Indexation de 1% des salaires minima et effectifs</i>	01-02-24
107.00	Maîtres tailleurs, tailleuses et couturières	Frais transport	<b>Rétroactif au 01/01/2024 :</b> - Modification de l'intervention pour <b>transport en commun public (autre que train)</b> : 100 % du tarif le plus favorable dont le travailleur peut bénéficier - Augmentation de l'indemnité vélo : 0,27€/km parcouru	Rétroactif
109.00	Habillement et confection	Frais transport	<b>Rétroactif au 01/01/2024:</b> - Vélo : Augmentation de l'intervention à 0,27€/km parcouru (max. 40km aller-retour)	Rétroactif

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
112.00	Entreprises de garage	Indexation	<i>Indexation de 1,04% :</i> - des salaires minima et effectifs, - des indemnités de standby - des indemnités de départ	01-02-24
113.00	Industrie céramique	Indexation	<i>Indexation de 2% :</i> - des salaires horaires minima et effectifs, - des indemnités	01-02-24
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Frais transport	Rétroactif au 01/10/2023: - <b>Transport privé</b> : Nouveau tableau sectoriel - Augmentation de l'indemnité vélo : 0,27€/km parcouru	Rétroactif
118 sauf 118.03	Industrie alimentaire SAUF boulangeries et pâtisseries artisanales	Frais transport	Aumentation de l'indemnité vélo à 0,27 €/Km parcouru	01-02-24
118 sauf 118.03	Industrie alimentaire SAUF boulangeries et pâtisseries artisanales	Frais transport	<b>Transport privé</b> : intervention de 80% en moyenne du prix de la carte train en 2ème classe pour une même distance	01-02-24
118.03	Boulangeries et pâtisseries artisanales	Frais transport	Aumentation de l'indemnité vélo à 0,27 €/Km parcouru	01-02-24
118.03	Boulangeries et pâtisseries artisanales	Frais transport	<b>Transport privé</b> : intervention de 80% en moyenne du prix de la carte train en 2ème classe pour une même distance	01-02-24
119.00	Commerce alimentaire (régime général, boucheries et charcuteries, boissons)	Frais transport	<b>Transport privé</b> : intervention fixée à 100% du prix de la carte-train.	01-02-24
119.00	Commerce alimentaire (régime général, boucheries et charcuteries, boissons)	Frais transport	Augmentation de l'intervention pour le <b>transport privé</b> : - 100% du prix de la carte-train	01-02-24
120.00	Industrie textile et bonneterie	Frais transport	Véhicule privé: 57% du prix du billet du train	01-02-24

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	Frais transport	Pour les <i>imprimeries de labeur</i> : Rétroactif au 01/01/2024, augmentation de l'intervention <b>vélo</b> à 0,23€/km parcouru (max. 40km/jour)	Rétroactif
132.00. 00 (ouv)	Travaux techniques agricoles et horticoles (ouvriers)	Frais transport	<i>Indemnité vélo :</i> - Rétroactif : du 01/11/2023 au 31/12/2023 : <b>0,27€/km</b> parcouru - Rétroactif : àpd 01/01/2024 : <b>0,34€/km</b> parcouru	Rétroactif
132.00. 02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Frais transport	Rétroactif au 01/07/2023: - <i>Transport en commun</i> : 100% du prix de la carte-train - <i>Transport privé</i> : 80% du prix de la carte-train <i>Vélo</i> : - Rétroactif : du 01/11/2023 au 31/12/2023 : <b>0,27€/km</b> parcouru - Rétroactif : àpd 01/01/2024 : <b>0,34€/km</b> parcouru	Rétroactif
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<i>Personnel de garage (services réguliers, réguliers spécialisés et occasionnels):</i>  <i>Indexation de 1,04% :</i> - des salaires minima et effectifs, - de l'indemnité de stand by	01-02-24
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<i>Personnel roulant - services réguliers spécialisés:</i>  <i>Indexation de 2% des salaires horaires minima et effectifs</i>	01-02-24
140.05	Déménagement	Frais transport	Rétroactif au 01/11/2023: - <i>Train</i> : 80% du prix de la carte-train - <i>Autres transports en commun</i> : 80% du prix du titre de transport	Rétroactif
145.00. 00 (ouv) - sauf 145.04. 00	Horticulture, sauf parcs et jardin (ouvriers)	Frais transport	<b>Rétroactif</b> au 01/01/2024 : Augmentation de l'intervention <b>vélo</b> à 0,27€/km parcouru	Rétroactif
145.00. 02 (emp) - sauf 145.04. 02	Horticulture, sauf parcs et jardins (employés)	Frais transport	<b>Rétroactif</b> au 01/01/2024 : Augmentation de l'intervention <b>vélo</b> à 0,27€/km parcouru	Rétroactif
145.04. 00 (ouv)	Aménagement de parcs et jardins (ouvriers)	Frais transport	<b>Rétroactif</b> au 01/01/2024 : Augmentation de l'intervention <b>vélo</b> à 0,27€/km parcouru	Rétroactif

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
145.04. 02 (emp)	Aménagement de parcs et jardins (employés)	Frais transport	Rétroactif au 01/01/2024 : Augmentation de l'intervention vélo à 0,27€/km parcouru	Rétroactif
146.00	Entreprises forestières	Frais transport	A partir du 01/01/2024 : - Transport privé : 0,28€/km parcouru - Vélo : 0,27€/km parcouru	Rétroactif
149.01	Electriciens	Frais transport	Indexation de X %: - de la prime de mobilité	01-02-24
149.02	Carrosserie	Indexation	Indexation de 1,04% des salaires minima et effectifs <i>à ajouter ?? Rmq: indexation appliquée uniquement au salaire minimum de manœuvre (tension 100), les autres salaires évoluent en fonction de la tension</i>	01-02-24
149.04	Commerce du métal	Indexation	Indexation de 1,04 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de standby - des indemnités de départ  <i>Rmq: indexation appliquée uniquement au salaire minimum de manœuvre (tension 100), les autres salaires évoluent en fonction de la tension</i>	01-02-24
203.00	Carrières de petit granit	Indexation	Indexation de 1% des salaires minima et effectifs	01-02-24
214.00	Industrie textile et bonneterie	Frais transport	Transport privé: adaptation à 57% de l'intervention de l'employeur	01-02-24
220.00	Industrie alimentaire	Frais transport	Transport privé : 80% prix carte train Vélo : 0,27 €/km parcouru	01-02-24
226.00	Commerce international, transport et logistique	Augm. conv.	A partir du 01/01/2024, augmentation du montant de l'allocation complémentaire payée par l'employeur en cas de vacances-jeunes ou de vacances-séniors : 33,70€ par jour de vacances ou 16,85€ par demi-jour.	Rétroactif
306.00	Entreprises d'assurances	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de février	01-02-24

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
313.00	Pharmacies	Frais transport	<p>A partir du <b>01/01/2024</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Transport public train</b> : augmentation à <b>90%</b> de prix de la carte-train;</li> <li>- <b>Transport public autre que le train</b> : augmentation à <b>90%</b> de prix de la carte-train;</li> <li>- <b>Vélo</b> : si combinaison du vélo avec transport public : <b>0,20€/km</b> avec max 30km/jour (A/R)</li> </ul>	Rétroactif
313.00	Pharmacies	Indexation	Indexation de <b>2%</b> des salaires minima et effectifs	01-02-24
319.02	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	! Info new's	Changement de catégorie pour certaines fonctions => voir avec JLD et JPH pour plus d'infos	01-02-24
319.02	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	Eco-chèques	Calcul d'une <b>prime unique en éco-chèques</b> , pour les sous-secteurs et travailleurs concernés. Octroi au 31/03/24	01-02-24
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de <b>0,5162 %</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires minima précédents</li> <li>- de l'indemnité d'inconfort</li> </ul>	01-02-24
339.03	Sociétés de logement social agréées en RBC	Frais transport	<b>Retroactif au 01/01/2024 :</b> <b>Train</b> : Intervention s'élève à <b>100%</b> du prix de la carte-train <b>Autres transports publics</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix proportionnel à la distance : <b>100%</b> du prix de la carte-train mensuelle sans exécer <b>100%</b> du prix du titre transport</li> <li>- Prix fixe : <b>100%</b> du prix du titre de transport, avec max intervention train pour 7 km</li> </ul>	Rétroactif
340.00	Technologies orthopédiques	Frais transport	<b>Rétroactif au 01/10/2023</b> - Augmentation de l'indemnité <b>vélo</b> à <b>0,20€/km</b>	Rétroactif
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	01-02-24